

Les membres du Conseil d'Administration de l'EFS

Par décret en date du 2 juillet 2022, sont nommés les membres du conseil d'administration de l'Etablissement français du sang, pour trois ans :

En qualité de représentants de l'Etat

Au titre de représentants des ministres chargés de la santé et de l'action sociale :

Mme Hélène MONASSE, titulaire ; M. Gregory EMERY, suppléant ; Mme Cécile LAMBERT, titulaire ; M. Matthieu LECLERCQ, suppléant ; M. Yann DEBOS, titulaire ; Mme Béatrice TRAN, suppléante.

Au titre de représentants du ministre chargé de la sécurité sociale :

Mme Charlotte MASIA, titulaire ; M. Timothée MANTZ, suppléant

Au titre de représentants du ministre chargé de la défense :

Mme Anne-Christine MENDES, titulaire ; M. Jean-Jacques LATAILLADE, suppléant.

Au titre de représentants du ministre chargé du budget :

M. John HOULDSWORTH, titulaire ; Mme Marie CHANCHOLE, suppléante.

Au titre de représentants du ministre chargé de l'économie et des finances :

Mme Roxane SPINARDI, titulaire ; M. Michel RAO, suppléant ; M. Ambroise PASCAL, titulaire ; Mme Pauline CLAIRAND, suppléante.

Au titre de représentants du ministre chargé de la recherche :

Mme Catherine PERRAULT, titulaire ; M. Francis BARIN, suppléant.

Au titre de représentants du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

M. François COURAUD, titulaire ; Mme Oriane WAGNER-BALLON, suppléante.

Au titre de représentants du ministre chargé des outre-mer :

M. Pierre-Emmanuel BARTIER, titulaire ; Mme Corinne LOCATELLI-JOUANS, suppléante.

En qualité de représentants des organismes et associations

En qualité de représentants de l'assurance maladie proposés par les conseils d'administration de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, de la Caisse nationale d'assurance maladie et maternité des travailleurs non-salariés et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole :

Mme Pascale VATEL ; M. Nicolas BONDONNEAU.

En qualité de représentant des associations d'utilisateurs du système de santé agréées dans les conditions prévues à l'article L. 1114-1 :

M. Thomas SANNIÉ.

En qualité de représentants des associations de donneurs de sang nommés sur proposition de la Fédération française de donneurs de sang bénévoles :
M. Jacques ALLEGRA ; Mme Maryannick JAOUEN RAVASSE.

En qualité de représentant de la Fédération hospitalière de France :
Mme Christine BROISSAND

En qualité de représentant des organismes d'hospitalisation privée :
M. Guillaume FEVRE.

En qualité de personnalités qualifiées

M. Bernard LASSALE ; Mme Macha WORONOFF.

EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Mme Stéphanie Thiriote, titulaire
M. Daniel Bloom, suppléant
M. Frédéric Didelot, titulaire
Mme Élodie Bernard, suppléante